

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN

ELECTION DU PRESIDENT ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

PROCES VERBAL - SEANCE DU 14 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 14 avril à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL MARNAYSIEN se sont réunis à la salle communale de Chenevrey et Morogne.

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. DECOSTERD Thierry, qui déclare les membres du conseil communautaire désignés par les Conseils municipaux des 30 communes membres du VAL MARNAYSIEN, installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du CGCT, renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du même code, relatifs à la désignation du maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil.

M...~~Dider~~...**ROLLET**.....est désigné en qualité de secrétaire de la séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

ELECTION DU PRESIDENT

1. Présidence de l'assemblée

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du CGCT, renvoyant aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-8 du même code, relatifs à la désignation du maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil.

M.RENAUDOT Claude, le plus âgé des membres présents du Conseil, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Il invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- N. Vincent MIGNEROT
- N. Quentin FAHY

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe fournie par la Communauté de communes. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L.66 du code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés les premiers avec les autres bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

4. Résultat du 1^{er} tour de scrutin : élection du Président

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	47
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	13
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	34
e	Majorité absolue ²	18

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Thierry...DECOSTERD.....	34.....	Trente quatre.....
.....
.....
.....

5. Résultat du 2^{ème} tour de scrutin : élection du Président

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	
e	Majorité absolue	

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

6. Proclamation de l'élection du Président

M...Thierry...DECOSTERD... a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DES VICES PRESIDENTS

Sous la Présidence de M. Thierry Decosterd élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vices présidents.

1. Nombre de vices présidents

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de la communauté de communes est composée du président, d'un ou de plusieurs vices présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Le nombre de vices Présidents déterminé par l'organe délibérant est fixé à ..5...

*Voté à ..la majorité...
(20 contre; 3 abstentions)*

2. Candidatures aux fonctions de vice-présidents

Suite à l'élection du Président et à la détermination du nombre de vices présidents, il est nécessaire de procéder à leur désignation. Il est procédé à un scrutin particulier pour chaque poste de vice-président, l'élection étant organisée de la même manière que pour le président, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est ensuite procédé à l'élection des vices présidents, sous le contrôle du bureau désigné précédemment et dans les conditions précitées.

ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT

Chargé de...*l'économie et du tourisme*...

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	47
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	12
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	35
e	Majorité absolue ²	18

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
<i>A. BALLOT Vincent</i>	<i>35</i>	<i>Trente cinq</i>
.....
.....
.....

Résultat du 2^{ème} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	
e	Majorité absolue	

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT

Chargé des *...affaires...scolaires...et du gymnase*

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	47
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	2
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	45
e	Majorité absolue ²	23

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Mme LACOUR Marie Claire	20	vingt
M. NARCHAL Didier	25	vingt-cinq
.....
.....

Résultat du 2^{ème} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	
e	Majorité absolue	

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT

Chargé du périscolaire, de la petite enfance et de l'aide à la personne

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	47
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	21
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	26
e	Majorité absolue ²	14

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Mme LACOUR Marie Claire	26	vingt-six
.....
.....
.....

Résultat du 2^{ème} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	
e	Majorité absolue	

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

ELECTION DU QUATRIEME VICE PRESIDENT

Chargé de... *l'environnement et des ordures ménagères*

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	47
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	21
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	26
e	Majorité absolue ²	14

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
<i>A. NARCHAL François</i>	<i>26</i>	<i>Vingt six</i>
.....
.....
.....

Résultat du 2^{ème} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	
e	Majorité absolue	

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
.....
.....
.....

ELECTION DU CINQUIEME VICE PRESIDENT

Chargé des... *finances et de la communication*

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	47
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	2
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	45
e	Majorité absolue ²	23

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
A. BOILLON... Joël.....	25	vingt cinq.....
A. RIETMANN... Michaël.....	11	onze.....
A. ZANGIACOMI... Pierre.....	9	Neuf.....
.....

Résultat du 2^{ème} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	
e	Majorité absolue	

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

ELECTION DU SIXIEME VICE PRESIDENT
Chargé de.....

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	
e	Majorité absolue ²	

² la majorité absolue est égale à la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur au nombre de suffrages exprimés si ce nombre est impair.

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

Résultat du 2^{ème} tour de scrutin :

a	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b	Nombre de votants (bulletins déposés)	
c	Nombre de suffrages déclaré nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	
d	Nombre de suffrages exprimés (b-c)	
e	Majorité absolue	

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

Proclamation de l'élection des vices Présidents

Ont été proclamés Vice-Présidents et immédiatement installés les candidats :

- 1/ 1^{er} vice-Président : ..N. Vincent Ballot.....
- 2/ 2^{ème} vice-Président : ..N. Didier Marchal.....
- 3/ 3^{ème} vice-Président : ..Nme Marie Claire Lacour.....
- 4/ 4^{ème} vice-Président : ..N. François Marchal.....
- 5/ 5^{ème} vice-Président : ..N. Joël Boillon.....
- 6/ 6^{ème} vice-Président : ..~~.....~~.....

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de la communauté de communes est composé du président, d'un ou de plusieurs vices présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de conseillers communautaires, membres du bureau, déterminé par l'organe délibérant est de .15. (vote à la majorité)

M. ~~Président, propose de déroger aux modalités de vote pour passer à un vote à mains levées.~~

~~Proposition acceptée à~~

Ayant obtenu la majorité absolue, ces personnes ont été proclamées membres du bureau et immédiatement installées :

NOMS	NOMS
Président : N. Thierry DECOSTERS	M. Joël BERGER
Vice Président : N. Vincent BALLOT	Nme Dominique CARREZ
Vice Président : N. Didier MARCHAL	N. Jean-François ABISSE
Vice Président : Nme Marie-Claire LACOUR	N. Pascal DUCRET
Vice Président : N. François MARCHAL	N. Philippe VARLET
Vice Président : N. Joël BOILLON	
Vice Président : Nme Aïreille CHENGUIT	
N. Jean-Pierre BRUCKERT	
N. Stéphane GLORIEUX	
N. Roland HOERNER	

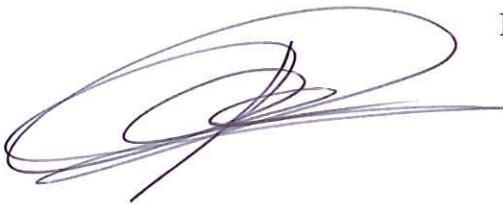
OBSERVATIONS et RECLAMATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CLOTURE DU PROCES VERBAL

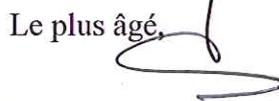
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le ~~14~~ 15 avril deux mille quatorze, à 0h25 , en double exemplaire³ a été, après lecture, signé par le Président, le Conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,

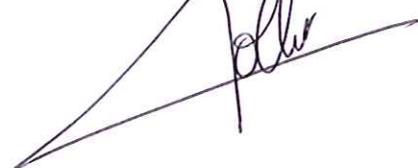


Le conseiller communautaire

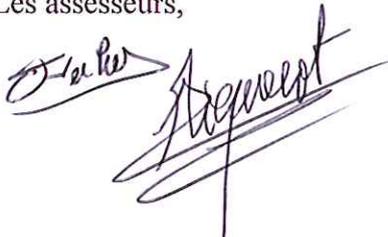
Le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



³ le 1^{er} exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté de communes. Le 2^d exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.